

Séance du 09 décembre 2019

Nbre de membres : 10
Nbre de présents : 6
Nbre de votants : 8

L'an deux mil dix-neuf, le neuf décembre, à 19h30, le Conseil municipal de Moivrons, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale de M. Renaud SAINT MARD, Maire.

Date de la convocation:
02/12/2019
Date d'affichage:
02/12/2019
Date d'affichage du
Compte-rendu :
11/12/2019

Présents : Renaud SAINT MARD, Patrice ROUGETET, Teddy LHUILLIER, Philippe DUPRE, Josiane DUPUY, Françoise MAGGIORI

Absents excusés : Arnaud DARBELET, Virginie SAINT MARD, Aurélie NICOLAY

Absents non excusés : Lionel BARBIER

Date d'envoi en Préfecture :
11/12/2019

Pouvoirs : Arnaud DARBELET donne pouvoir à Renaud SAINT MARD
Aurélie NICOLAY donne pouvoir à Josiane DUPUY

A été nommé secrétaire de séance : Josiane DUPUY

Compte-rendu du conseil municipal du 22/11/2019, rubrique Divers

Une erreur s'est glissée l'Extinction de l'Eclairage public débutera courant janvier 2020 et non en novembre 2019.

Le compte-rendu du conseil municipal du 22 novembre 2019 a été approuvé

L'affaire « Approbation du plan de zonage d'assainissement » est reportée faute d'explications détaillées, Monsieur le Maire est chargé de prendre attache auprès du service assainissement de la CCSGC afin de convenir d'un rendez-vous.

Concernant l'Enduro du Val de Lorraine : Un rendez-vous est programmé le mercredi 11 décembre 2019 après-midi avec deux membres de l'association du Foyer rural de Faulx et les membres de la commission communale « Bois, chemins, fossés et terrains agricoles » afin de convenir ensemble d'un parcours adapté et de mettre en place des règles d'utilisation et de remise en état des chemins situés sur la commune de Moivrons.

Suite à la demande de Monsieur DUPRE concernant le RIFSEEP, la commission « Gestion et suivi du personnel » se réunira le vendredi 20 décembre à 20h30.

🔗 N° D2019-29 Reprise des résultats du service assainissement

La Trésorerie de PONT-A-MOUSSON Collectivités a procédé aux opérations comptables concernant la dissolution du service assainissement de Moivrons.

Les résultats de clôture sont les suivants :

Investissement : Excédentaire au chapitre 001 pour 14 185,47 €

Fonctionnement : Déficitaire au chapitre 002 pour 2 975,51 €

La reprise des résultats du service assainissement de la Commune étant obligatoire, il est demandé d'ouvrir ces crédits :

Au chapitre 001 pour la somme de + 14 185,47 €

Au chapitre 002 pour la somme de - 2 975,51 €

Afin que la section de fonctionnement ne soit pas en déséquilibre, il est proposé de diminuer les dépenses imprévues au chapitre 022 pour la somme de - 2 975,51 €

La somme des dépenses imprévues s'élèverait donc après opération à 220,49 € (3196,96 - 2 975,51)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité de :

D'affecter les sommes de + 14 185,47 € au chapitre 001 et de – 2 975,51 € au chapitre 002 de la Commune

De diminuer les dépenses imprévues au chapitre 022 de – 2 975,51

Nombre de votants : 08

POUR : 6

CONTRE : 1

ABSTENTION : 1

Divers :

→ Vœux du Maire le 10 janvier 2020 à 19h, salle Voirnot

→ L'extinction de l'Eclairage public de 23h à 05h du matin débutera courant janvier 2019